



Vol. 3. }

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE, P. Q., VENDREDI, 3 MARS 1876.

{ No. 12.

LE COLLEGIEN.

—*—

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX.

Pour dix mois, . . . (CANADA) \$1 00.
 „ . . . (ÉTATS-UNIS) 1 25.

Toutes communications doivent être adressées au Gérant,
JOSEPH MARCIL.

Collège de St. Hyacinthe.

PETITES NOTES SUR LE SYLLABUS.

IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES.
(suite.)

Cette sagesse de l'Église nous donne le droit et la confiance de dire que ses ministres sont en mesure de guider leurs ouailles à travers les difficultés qui surgissent autour d'eux, et que la situation de notre pays fait comprendre aux moins clairvoyants. L'Église a dû donner à ses ministres, non seulement le code des principes immuables, mais encore la théologie morale de ses principes, l'art par excellence de les appliquer pour le plus grand bien des âmes. On peut donc être sûr d'avance que les règles de conduite seront fermes, prudentes, inflexibles là où il faut être inflexible, mais sachant faire la part des circonstances. Il nous paraît donc utile, en terminant ces notes trop longues pour être Petites, de nous permettre cet avis : dans tous les cas où vous pourriez avoir quelque différend avec des personnes ecclésiastiques, ne prenez jamais de procédés légaux contre eux avant d'avoir consulté votre évêque ou votre curé. Par là vous

éviteriez tous les désagréments qu'il est possible d'éviter en pareille matière, sans risquer d'aucune façon de perdre vos droits. Jusqu'ici, tous ceux qui ont respecté pratiquement les immunités personnelles n'ont eu qu'à se féliciter du résultat. Nos évêques n'ont plus leur tribunal constitué dans les formes solennelles d'autrefois : ils n'ont plus la force extérieure. Celle de la conscience, de la justice, leur reste. Généralement elle suffira pour vous donner satisfaction. Si ce moyen vous manquait, le conseil ferme et sage de celui qui est le *docteur de la foi* et le *guide de votre âme*, mettra votre conscience dans une voie où elle pourra vous mener sûrement au résultat que vous désirez. Les laïques de nos jours, les légistes surtout, ont peine à comprendre les *motifs des immunités personnelles*. Nous donnons ici, à leur intention, l'extrait suivant d'un " Cours d'histoire de France " par Dumont, laïque et professeur, croyons-nous, à l'Université de Paris. L'extrait est long, mais la lecture de ces lignes sera utile à plusieurs. " Quoi de plus légitime et de plus utile que de faire particulièrement honneur au sacerdoce, aux hommes que la foi nous désigne comme les médiateurs entre Dieu et nous ? Et qui pourrait sensément refuser ou disputer le premier rang de dignité extérieure à la seule dignité réelle, comme la seule ineffaçable ? D'où vient que partout, jusque chez les nations qui ont le plus honoré les armes, on en a toujours écarté avec soin les ministres de la religion, non par interdiction ou condescendance, mais par une respectueuse réserve ? Et partout où une noblesse s'est formée, le sacerdoce en a été la sommité. Maintenant encore, on